

## L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

### L'ACQUISITION DE GULF CANADA—LES EXEMPTIONS D'IMPÔT— LE RÔLE DU CABINET

**L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice):** Monsieur le Président, je désire poser une question au très honorable premier ministre. A la lumière de la réponse qu'il a donnée tantôt au leader du gouvernement à la Chambre du Nouveau parti démocratique, est-ce qu'il pourrait affirmer à la Chambre qu'en aucun moment la décision administrative concernant Olympia and York et Gulf Canada n'a jamais été discutée au Cabinet ni avant, ni après sa mise en œuvre?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, peut-être que le député pourrait me préciser de quelles décisions il parle.

**M. Chrétien:** La décision qu'il a prise de donner et de permettre à Olympia and York d'avoir une exemption d'impôt, de ne pas payer d'impôt de 500 millions de dollars à un milliard de dollars, est-ce que la décision administrative prise par les fonctionnaires, est-ce que cette décision avait été discutée au Cabinet, oui ou non, avant ou après la décision des fonctionnaires?

[Traduction]

**L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, au risque de me répéter, je dois dire à mon collègue d'en face, qui est au courant de tout cela, que les responsables du Revenu national ont discuté dans les formes de cette décision. Le député sait également, puisque je l'ai déjà dit à la Chambre, que contrairement à ce que certains ont déclaré, les contribuables en question auraient pu aller de l'avant dans leur transaction sans cette décision. Le fait qu'il aient demandé confirmation par le biais d'une décision ne veut pas dire nécessairement que la transaction n'aurait pas pu avoir lieu sans la décision.

[Français]

#### ON DEMANDE QUAND LE CABINET A DISCUTÉ DE LA DÉCISION

**L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice):** Monsieur le Président, je voudrais poser la question bien précisément encore, soit au ministre ou au premier ministre.

Je voudrais savoir si cette décision administrative des fonctionnaires du ministère du Revenu national a été discutée au Cabinet ou à un comité du Cabinet avant ou après la décision des fonctionnaires? C'est ce que nous voulons savoir parce que si cette décision des fonctionnaires a été discutée par le Cabinet ou à un comité du Cabinet, ce n'est plus une décision administrative, c'est une décision politique.

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, l'honorable député sait fort bien que je ne le peux pas, et il ne voudrait pas que je commence à divulguer des confidences du Cabinet, du Conseil des ministres. Mais je pense que j'ai déjà répondu à la question principale, à savoir, que la décision fut rendue par les fonctionnaires du ministère du Revenu national, en se fondant sur les critères objectifs qui sont disponibles pour tout contribuable, corporatif ou autre.

## Questions orales

[Traduction]

### LA FONCTION PUBLIQUE

#### LA DÉMISSION D'UNE GESTIONNAIRE

**Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui doit savoir que Isobel Goligher a été la première femme à accéder à un poste supérieur de gestion au gouvernement fédéral, plus précisément au ministère des Approvisionnements et Services à London, en Ontario, et que moins d'un an après sa promotion, elle a démissionné sous la contrainte. Le premier ministre peut-il charger une commission d'enquête indépendante d'examiner les circonstances entourant sa démission et de veiller à ce que justice soit faite dans le cas de Isobel Goligher?

**L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, au nom du ministre responsable de la Condition féminine, je prends note de cette question que je ne manquerai pas de porter à son attention.

#### ON DEMANDE UNE ENQUÊTE INDÉPENDANTE

**Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood):** Monsieur le Président, j'ai fait porter aujourd'hui même une lettre au premier ministre pour lui signaler cette affaire. La demande a été présentée il y a longtemps à son cabinet. Il n'y a que lui qui puisse intervenir pour réparer les torts.

**M. le Président:** A l'ordre. Y a-t-il une question?

**Mme McDonald:** Le premier ministre accepte-t-il de créer une commission d'enquête indépendante puisqu'il n'existe pas d'autres moyens de redressement? Va-t-il tenir la parole qu'il nous a donnée lorsqu'il a convenu, quand il était chef de l'opposition, qu'une enquête indépendante était le seul moyen d'obtenir réparation pour une personne dans cette situation?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, je ne manquerai pas d'examiner la proposition faite par ma collègue. L'un des principaux objectifs que nous avons poursuivis de façon efficace—sinon parfaite, du moins efficace—a été de nommer un plus grand nombre de femmes à des postes supérieurs de gestion à la Fonction publique du Canada. Nous avons pris des mesures spectaculaires dans ce domaine et nous veillerons à continuer à le faire en évitant le genre de prétendue injustice dont parle la députée. Si c'est le cas, je vais m'en occuper sans tarder et je la remercie d'avoir soulevé cette question.

\* \* \*

● (1500)

### L'ENVIRONNEMENT

#### LA TAXE SUR L'ESSENCE SANS PLOMB

**L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement, qui n'ignore certes pas que son collègue, le ministre des Finances, propose une mesure fiscale visant à imposer une taxe plus élevée sur l'essence sans plomb que sur l'essence avec plomb. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quels moyens il entend prendre pour bloquer cette mesure anti-écologique qui revient essentiellement à récompenser les pollueurs et qui vient à l'encontre de la politique en matière de pluies acides que le ministre est à mettre en œuvre à l'heure actuelle?